

Offshoring

La charte pour relancer l'investissement

● Les opérateurs du secteur de l'offshoring attendent avec impatience l'adoption de la nouvelle Charte de l'investissement qui tombe à point nommé avec le Plan offshoring 2016-2020. L'harmonisation des deux cadres devrait relancer l'investissement dans ce secteur.

Une nouvelle Charte de l'investissement est très attendue par les opérateurs économiques, en particulier ceux de l'offshoring. Pour cause, le nouveau document, en cours d'adoption, tombe à point nommé avec le Plan offshoring 2016-2020. «L'ancien cadre régissant l'investissement remonte à 1995, alors que toutes les stratégies sectorielles, y compris de l'offshoring, ont été lancées à partir des années 2000. Il y a donc un décalage que la nouvelle charte va rattraper en harmonisant le cadre législatif et fiscal avec les différents plans sectoriels», indiquait Khalid Idrissi Kaitouni, directeur de l'Appui aux investisseurs et à la création d'entreprises à la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM), lors d'une rencontre organisée par cette dernière, hier mercredi. L'impôt sur les sociétés à 0% pour les industriels en création pendant 5 ans, le développement au moins d'une zone franche par région, l'octroi d'un statut zone franche (ensemble d'avantages offerts par une zone franche) aux grandes industries exportatrices se trouvant hors zones franche, l'octroi du statut d'exportateur indirect aux sous-traitants... Les mesures phares de la nouvelle charte - en attendant l'adoption



du texte final - donneront en effet un coup de boost important au secteur car si le Maroc est en pole position, il fait face à une concurrence de plus en plus rude. «D'après les études, le Maroc s'adjuge 45% de l'outsourcing francophone contre 15% pour la Tunisie, mais cela dit, le secteur est très concurrentiel. Le Sénégal et les Îles Maurice sont de sérieux concurrents, mais il y a aussi d'autres pays émergents comme la Roumanie, Madagascar, la Côte d'Ivoire, le Liban ou encore Israël», a précisé Abdelaziz Arji, expert-comptable et fondateur du Cabinet Eurodefi-Audit, lors de la même rencontre. Néanmoins, le Maroc demeure

très compétitif et les mesures incitatives concédées dans le cadre du Plan 2016-2020 ont donné au royaume une position avantageuse.

Avantages

Abdelaziz Arji en a donné un aperçu en commentant les principales mesures. Il s'agit ainsi d'une contribution IR différenciée dans les plateformes industrielles intégrées (P2i) offshoring ou dans les régions non dotées de P2i dédiées à ce secteur. «L'objectif étant d'encourager les entreprises à créer plus d'emplois et à se doter des compétences humaines nécessaires à son développement», explique l'expert

comptable. Dans le même sillage, un dispositif d'aide à la formation a été prévu : il s'agit d'une contribution de l'État aux frais de formation d'intégration et continue. De plus, il est possible de bénéficier d'une contribution à l'IR améliorée. En clair, cette mesure récompensera les entreprises qui afficheront les plus fortes créations d'emplois et de croissance en chiffres d'affaires export. L'autre nouveauté, et non des moindres, concerne la contribution à l'IS : l'on parle de 8,75% pour les entreprises situées dans les P2i

Le Sénégal et les Îles Maurice sont de sérieux concurrents, mais il y a aussi d'autres pays émergents.

offshoring ou dans les régions non dotées de P2i offshoring. Cette mesure vise à permettre au secteur de regagner une compétitivité perdue par l'émergence de nouvelles concurrences en Afrique. Le package comprend aussi une prime à l'investissement (matériel et immatériel) plafonnée à 380 MDH. Elle vise à favoriser les investissements locaux et sera attribuée sur la base d'objectifs de création d'emplois dans les métiers de haute valeur. Une autre prime concerne la croissance de 10% du chiffre d'affaires additionnel généré. Enfin, la batterie de mesures incitatives a pris en compte la facilitation administrative pour l'implantation des expatriés et pour les aménagements au sein des P2i.

PAR **TARIK HARI**
t.hari@leseco.ma

Écosystèmes

Lancé en janvier dernier, le Plan offshoring 2016-2020 a été décliné en écosystèmes. Cinq volets ont été identifiés avec des objectifs chiffrés. Ainsi, l'écosystème «Gestion de la relation client outsourcing» vise à créer 15.000 emplois directs additionnels pérennes et la réalisation d'un chiffre d'affaires à l'export services additionnel d'1,6 MMDH. Celui dédié au «Business Process Outsourcing» devra créer à terme 12.500 emplois directs additionnels et réaliser un chiffre d'affaires à l'export services additionnel de 3,2 MMDH. L'écosystème «ITO», quant à lui, devra se traduire par la création de 12.500 emplois directs additionnels pérennes et générer un chiffre d'affaires à l'export services additionnel de 3,4 MMDH. Enfin, les deux derniers écosystèmes, «Engineering Service Outsourcing» et «Knowledge Process Outsourcing», devront respectivement créer 14.000 et 6.000 emplois directs additionnels et générer un chiffre d'affaires à l'export services additionnel de 7,5 MMDH pour le premier et 2,3 MMDH pour le second.